

Préconisations techniques à l'attention des proviseurs et gestionnaires des lycées et cités scolaires d'Île-de-France pour l'entretien des équipements concourants à l'évacuation des eaux pluviales



Emetteur : **PLYC/DPM/SEPIM**

Version : V.1 actualisée le **20/05/2022** – validée par Lorna FARRE directrice DPM – **30/05/2022**
Emplacement Centre de ressources DPM : **DOC_REFERENTIEL_TECH/REFENTIELS/ENTRETIEN**

Contexte :

Dans le cadre de son rôle de propriétaire ou d'affectataire, la Région Ile-de-France est chargée de réaliser le Gros Entretien et le Renouvellement du patrimoine bâti des lycées et cités scolaires franciliens. De leur côté, les équipes de direction des établissements sont chargées de piloter la réalisation de la maintenance courante de leurs ouvrages et équipements dans le cadre défini par le Guide la maintenance courante.

Enjeux et responsabilités :

A cet effet, **il revient aux établissements de réaliser, ou de faire réaliser, l'ensemble des opérations d'entretien des ouvrages qui concourent à l'évacuation des eaux pluviales** afin d'éviter l'apparition d'engorgements, conformément aux dispositions du guide de la maintenance courante des EPLE.

L'absence d'entretien de ce type d'équipements peut engendrer des infiltrations qui, suivant leur importance et leur fréquence, entraînent des dégâts matériels importants voire une indisponibilité momentanée de locaux.

Par ailleurs, en cas d'expertise dans le cadre de la mise en jeu d'une garantie sur les ouvrages de couverture ou d'étanchéité, l'absence ou le mauvais entretien des équipements peut partiellement exonérer la responsabilité des entreprises qui ont participé à la conception ou à l'exécution des ouvrages du clos et du couvert.

Les ouvrages et équipements concernés par la présente instruction (liste non exhaustive) sont :

- Les chéneaux et gouttières
- Les descentes d'eaux pluviales
- Les boîtes à eaux
- Les crapaudines
- Les avaloirs, regards et caniveaux d'espaces extérieurs

La nature des opérations d'entretien :

L'entretien périodique consiste à réaliser les actions suivantes :

- l'enlèvement périodique des feuilles, herbes, mousses et autres dépôts ou objets étrangers,
- le maintien en bon état des évacuations d'eaux pluviales,
- s'il y a lieu, le maintien en bon état de la ventilation de la sous-face de la couverture,
- le maintien en bon état des ouvrages qui contribuent à l'étanchéité de la couverture (solins, larmiers, bandeaux de toiture, ...),
- la purge des descentes d'eaux pluviales, des canalisations des regards bouchés

La périodicité :

Ces opérations d'entretien doivent être effectuées deux fois par an (idéalement entre la mi-novembre et la mi-décembre, puis en mai-juin) pour les bâtiments situés à proximité d'arbres et à défaut une fois par an pour l'ensemble du site. En cas de visite annuelle, cette dernière doit être réalisée à la fin de l'automne.

Cas des toitures inaccessibles :

Dans le cas de toitures inaccessibles et/ou non sécurisées, l'établissement missionne ces opérations à une entreprise extérieure (paragraphe 6.6. Structure - Couverture – Cheminée du guide de la maintenance des lycées). Un rapport d'entretien et de maintenance doit être établi par le prestataire. Cette prestation est à financer par le biais de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (cf page spécifique sur le site internet des lycées : <https://lycees.iledefrance.fr/dotation-budgetaire>)

La traçabilité des interventions :

Il convient d'assurer une traçabilité des actions d'entretien de ces ouvrages, qu'elles aient été réalisées par une entreprise ou par le personnel de maintenance du lycée. A ce titre, une traçabilité de l'entretien peut être établie selon le modèle joint en annexe.

Sources :

Classeur Kheox Bâtiment - Récupération des eaux de pluie : installation et maintenance (fiche 17.21 – septembre 2020)

Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

Newsletter technique 2015 – Conseil d'entretien et de nettoyage des chéneaux et descentes EP - Union des Métalliers

Guide de la maintenance courante des lycées d'Île de France (septembre 2021)

Exemple de traçabilité d'entretien des équipements concourants à l'évacuation des eaux pluviales
Lycée XXX - adresse

Nom de l'agent ou de la société ayant réalisé l'intervention	Date d'intervention	Identification des ouvrages entretenus	Lieu d'intervention/bâtiment traité/cour traitée	Observations éventuelles	Signature
M. DUPONT	26/04/2021	Nettoyage des chéneaux/gouttières	Ensemble des 3 bâtiments	RAS	XXX
M. DUPONT	26/04/2021	Nettoyage des regards	Cour principale	Impossibilité de retirer le tampon situé à l'angle des bâtiments A et B	XXX
M. DUPONT	26/04/2021	Purge des descentes d'Eaux Pluviales	Ensemble des 3 bâtiments	RAS	XXX
		Nettoyage des chéneaux/gouttières			
		Nettoyage des regards			
		Purge des descentes d'Eaux Pluviales			
		Nettoyage des chéneaux/gouttières			
		Nettoyage des regards			
		Purge des descentes d'Eaux Pluviales			
		Nettoyage des chéneaux/gouttières			
		Nettoyage des regards			
		Purge des descentes d'Eaux Pluviales			